

---

---

ROBT. S. MILNES LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS par la Grace de DIEU Roi de la Grande Bretagne, de France et d'Irlande, défendeur de la Foi, &c. &c. A nos bien-aimés et fidèles Conseillers du Conseil Législatif de notre Province du Bas Canada, et à nos aimés et fidèles les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de notre dite Province, convoqués et choisis pour notre présent Parlement Provincial de notre dite Province et à tous nos aimés Sujets que ces présentes peuvent concerner, SALUT : Vu que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du Bas Canada, de dissoudre ce présent Parlement Provincial de notre dite Province, qui est actuellement prorogé jusqu'au quatrième jour de Juillet prochain, pour cette fin nous publions notre présente Proclamation Royale, et en conséquence, par la présente, terminons le dit Parlement Provincial, et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée sont déchargés de s'assembler et s'y trouver Vendredi le quatrième jour de Juillet prochain: et voulant et étant résolus d'assembler le plutôt possible notre peuple de notre dite Province, et d'avoir son avis dans le Parlement Provincial, faisons savoir, par la présente, notre volonté et plaisir Royal, pour convoquer un nouveau Parlement Provincial et déclarons encore par la présente, qu'avec l'avis de notre dit Conseil Exécutif, nous avons donné ce jour, un ordre pour émaner des *Writs* en due forme, pour convoquer un nouveau Parlement Provincial, dans notre dite Province, lesquels *Writs* doivent être datés le septième jour du présent mois de Juin et retournables Lundi le vingt-huitième jour de Juillet prochain. En témoignage de quoi, nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé ROBERT SHORE MILNES, Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du Bas Canada; à notre Château Saint Louis, dans notre cité de Québec, en notre dite Province, le quatrième jour de Juin, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent, et dans la quarantième année de notre Regne.

R. S. M.

FINLAY, C. C. Ch.

B 2